

# BULLETIN MUNICIPAL 2021



# LE MOT DU MAIRE

Chères villageoises, Chers villageois,

Comme l'année précédente, 2021 aura été marquée par cette crise sanitaire sans précédent. Nous pensions qu'une vie à peu près normale reprendrait son cours et nous voici dans un contexte de crise internationale que nous croyions révolue et qui démontre encore la fragilité de notre société.

Toutefois, il faut saluer la collaboration et l'implication des équipes éducative, d'animation du CLSH et des élus, qui ont tout mis en œuvre pour assurer des conditions d'accueils favorables pour nos jeunes enfants en matière d'apprentissage et périscolaire. Je tenais aussi à remercier les associations du village qui ont organisé des manifestations culturelles, festives et sportives qui nous ont permis de retrouver un peu « la vie d'avant ».

En ce qui concerne 2022, celle-ci sera marquée par le démarrage de l'élaboration du plan de référence du centre bourg. Cette étude que l'on souhaite participative avec les villageois, permettra de définir ensemble les grandes orientations d'aménagement : en termes de valorisation, de sécurisation et d'urbanisation de notre centre bourg. Vous serez à ce titre conviés prochainement à des réunions publiques et à des ateliers de travail, afin d'échanger nos points de vue sur ces sujets.

En parallèle, la municipalité mène une stratégie foncière en partenariat avec l'EPFL, afin de saisir toutes opportunités foncières qui pourraient permettre d'offrir des possibilités de logements accessibles à nos jeunes et limiter cette spéculation galopante et sans limite que nous subissons.

Pour la mise en œuvre de la réforme des collectes des déchets, celle-ci est fixée pour ce début d'été par les services de la CAPB. Des travaux d'aménagements des nouveaux points de collectes seront prochainement engagés à hauteur d'Ehulatea, route d'Ayherre et au chemin de Mendiburua ; une réunion publique vous présentera prochainement les nouvelles modalités de tri et de gestion des déchets.

En ce qui concerne les services communaux, devant une fréquentation en constante augmentation, confirmant la qualité d'accueil proposée par le centre de loisirs Arberoan Alaiki, la municipalité a souhaité enrichir l'offre d'accueil en langue basque. Elle s'est engagée tout récemment dans une démarche de labellisation nommée « Euskaraz josta, qui permettra de nouvelles animations en euskara pour tous les enfants de la vallée fréquentant le centre.

Dans cette même dynamique, la municipalité et 48 autres communes du Pays Basque ont signé, le 11 mars dernier, la charte locale des langues minoritaires, afin de promouvoir la pratique de la langue basque au quotidien.

En conclusion, sur le volet culturel et animation, de nouvelles manifestations sont envisagées durant la saison estivale avec la participation de toutes les associations du village ayant la volonté de proposer des moments de convivialité, lieu d'échange et de partage pour tous les villageois.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des adjoints, des conseillers pour leurs disponibilités, les personnes ayant participé à la rédaction de ce bulletin ainsi que les représentants des associations de notre village.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Frédéric CAMOU

Les membres du Conseil Municipal

# COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ANNEE 2021

**Excédent global 2020 : + 182 066.09 €**

## **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>449 796.23 €</b>
-	Charges à caractère général	105 149.29
-	Charges de personnel	212 011.07
-	Autres charges de gestion courante	110 466.95
-	Charges financières	12 880.00
-	Charges exceptionnelles	2 100.00
-	Amortissements	7 188.92
<b>Recettes</b>		<b>549 195.46 €</b>
-	Produits services	151 632.28
-	Produits des taxes (dont impôts locaux*)	184 537.44
-	Dotations Etat	93 011.56
-	Revenus immeubles	91 477.73
-	Revenus locations terres agricoles	1 249.24
-	Produits financiers	5.72
-	Produits exceptionnels	3 594.85
-	Atténuation charges	23 183.28
-	Reprise sur amortissements	503.36

## **INVESTISSEMENTS**

<b>Dépenses</b>		<b>78 638.95 €</b>
-	Voirie communale	11 220.00
-	Acquisition de matériel	21 500.12
-	Aménagements terrains	1 615.92
-	Bâtiments communaux	4 812.08
-	Adressage	4 222.68
-	Eclairage public	2 628.26
-	Site internet	1 256.00
-	Divers travaux	1 471.20
-	Requalification centre bourg	4 554.00
-	Intérêts d'emprunts	23 844.33
-	Dépôts et cautionnements	1 011.00
-	Amortissements	503.36
<b>Recettes</b>		<b>90 813.48 €</b>
-	Remboursement TVA	34 145.00
-	TLE (Taxe Locale Equipement)	3 168.87
-	Taxe aménagement	60.14
-	Dépôts et cautionnements	1 011.00
-	Subventions : voirie – adressage – aménagements terrains...	45 239.55
-	Amortissements	7 188.92

**Résultat global 2021 : + 293 639.86 €**

<b>*TAUX D'IMPOSITION 2021 (Impôts locaux)</b>				
<b>Taxes</b>	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Base 2021</b>	<b>Produits 2021</b>
Taxe Habitation	10.66%	10.66%	56 649	6 039
Taxe foncière sur propriétés bâties	8,15 %	21.62*	294 466	63 509
Taxe foncière sur propriétés non bâties	39,39%	39,39%	29 343	11 558
Total				81 106

\*8.15 % Commune + 13.47 % Département (changement réforme 2021)

**Pour\_info :** les conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en date du 5 mars 2022, ont voté à la majorité l'augmentation de 6% du taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui passe de 10.10 % à 10.70 % en 2022. Ce taux se retrouvera sur l'avis d'imposition dans la colonne dédiée.

# ETAT CIVIL

## **NAISSANCES**

- Jourdan Koziak Eiden né le 13 Janvier 2021
- Ledée Reveredo Enzo né le 31 Mars 2021
- Nepomucemo Duro Vitoria née le 17 Mai 2021
- Bellocq Gilen né le 08 Octobre 2021
- Lagourgue Noah né le 28 Mars 2021
- Viresolvit Hugo né le 30 Avril 2021
- Lucas Sallaberry Marius né le 19 Juillet 2021
- Donapetry Juliette née le 18 Novembre 2021

## **DÉCÈS**

- Arotçarena Philippe, décédé le 16 Octobre 2021, Pausa Lekua
- Barbace Pierre, décédé le 28 Décembre 2021, Pausa Lekua
- Cabalette Marie, décédée le 30 Mars 2021, Pausa Lekua
- Caltapé Arnaud, décédé le 16 Avril 2021, Pausa Lekua
- Cantalejo Patrice, décédé le 07 Juillet 2021, Lotissement Hirixka
- Deguilhem Jacqueline, décédée le 07 Juin 2021, Pausa Lekua
- Deshayes Marie Madeleine Renée, décédée le 25 Juin 2021, Pausa Lekua
- Donapetry Jean Francois, décédé le 19 Septembre 2021, Maison Etchezaharria
- Ducamp Jean, Louis, René, décédé le 24 Avril 2021, Pausa Lekua
- Duhalde Marie-Thérèse, décédée le 22 Avril 2021, Pausa Lekua
- Ehuletche Marie, Louise, décédée le 31 Décembre 2021, Pausa Lekua
- Elizagoïen Ernest, décédé le 20 Octobre 2021, Pausa Lekua
- Errecart Jean-Batiste, décédé le 10 Septembre 2021, Pausa Lekua
- Etchemendy Irma, Marie-Jeanne, décédée le 26 Février 2021, Pausa Lekua
- Fily Christiane, décédée le 11 Juillet 2021, Pausa Lekua
- Gestèbe Louise, décédée le 17 Décembre 2021, Pausa Lekua
- Gimello André, Louis, décédé le 30 Avril 2021, Pausa Lekua
- Goyenette Marie-Thérèse, décédée le 07 Juin 2021, Pausa Lekua
- Hirigoyen Marie-Jeanne, décédée le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, Pausa Lekua
- Laborde Jean Louis, décédé le 16 Avril 2021, Pausa Lekua
- Lalanne Liliane Germaine, décédée le 24 Avril 2021, Pausa Lekua
- Lassalle Jean-Pierre, décédé le 09 Juillet 2021, Maison Garatia
- Lataillade Marie Léonie Yvonne, décédée le 15 Juin 2021, Pausa Lekua
- Leïza Pascal, décédé le 09 avril 2021, Pausa Lekua
- Leroux Françoise Amélie, décédée le 16 Juillet 2021, Pausa Lekua
- Monguillot Bernard Albert, décédé le 28 Avril 2021, Pausa Lekua
- Monguillot Léonie, décédée le 23 Avril 2021, Pausa Lekua
- Ospital Severin, décédé le 11 Mars 2021, Pausa Lekua
- Piquard André, Jules, Maurice, décédé le 21 Février 2021, Maison Haritzak
- Poetsma Dinny, décédé le 24 Juin 2021, Pausa Lekua
- Renaud Guy Michel, décédé le 18 Juin 2021, Pausa Lekua
- Reta Marie-Thérèse, Madeleine, Marguerite, décédée le 17 Avril 2021, Pausa Lekua
- Sabatier Robert, Louis Auguste, décédé le 06 Mai 2021, Pausa Lekua
- Sangla Francois, décédé le 28 Mai 2021, Pausa Lekua
- Sorcaburu Jeanne, Catherine, décédée le 14 Juin 2021, Pausa Lekua
- Suhas Jacques, Felix, décédé le 30 Octobre 2021, Pausa Lekua

# CERTIFICAT D'URBANISME

## PERMIS DE CONSTRUIRE – PERMIS D'AMENAGER

### **Permis de construire**

- ARTAYET Patxi > construction d'une maison individuelle
- DAVI ERNSPV6 > démolition et création d'un bâtiment agricole
- GAEC BIZIARI > démolition et création d'un bâtiment agricole
- CASEMAJOR Maurice > création d'un bâtiment agricole ouvert en partie
- ROUET Thierry & Pascale > réhabilitation d'une maison individuelle
- ETCHEVERS Clément > construction d'un bâtiment à usage de bergerie avec salle de traite et laiterie
- SALLABERRY Sandra & LUCAS Pierrick > construction d'une maison individuelle
- GAURIAT François et POUZADOUX Solenn > construction d'une maison individuelle
- COMMUNE > regroupement des anciens lot 3 & 4 en un seul lot 3 de 617m<sup>2</sup>. Réattribution de 81 m<sup>2</sup> du lot 4 au lot 5.
- TINU Doina > modification d'ouverture sur permis initial



### **Demandes préalables**

- DARCHE Pierre > création d'une piscine
- LAVOINE Didier & Joelle > construction d'un auvent d'angle
- CAMOU Frédéric > pergola ouverte
- FLORANGE Anthony > terrasse en bois
- CHARRITON Pierre > panneaux photovoltaïques
- FLORANGE Anthony > mur bahut de 50cm de hauteur
- BIDART Sandrine > réalisation d'un muret 1.20 m de hauteur en enduit blanc
- EURL HIRIGOYEN > division en vue de construire
- SYNERGIE > 9 panneaux photovoltaïques
- SALLABERRY Lydie > division en vue de construire
- BELLOCQ Jean Claude > charpente traditionnelle couleur rouge basque et tuiles romanes

### **Certificats d'urbanisme**

- EURL HIRIGOYEN Pierre > division en vue de construire
- AMESTOY David > construction d'une maison individuelle
- CAUDAL Rémi > construction de 6 logements d'habitations principales

### **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**

Toute déclaration préalable de travaux et permis de construire (construction, rénovation, extension, changement de façade, etc...) ayant fait l'objet d'un arrêté d'urbanisme est soumis à une vérification sur la conformité des travaux déclarés.

A compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, la commune est en mesure de solliciter un agent assermenté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui aura la charge d'assurer ces contrôles et le cas échéant de dresser un procès-verbal constatant les infractions au code de l'urbanisme.

Il est rappelé que tout pétitionnaire doit déposer au démarrage la déclaration d'ouverture du chantier et la demande de DAACT à la fin des travaux.

Pour toute question relative à un dépôt d'une DP/PC, il est recommandé de prendre l'attache de la mairie afin de s'assurer de la comptabilité avec le règlement du PLUI du Pays d'Hasparren.

# SUBVENTIONS 2021

<b>Associations</b>	
Association Française des sclérosés en plaques	50
Association pour l'Enseignement aux enfants malades	200
Bidekoekin solidarité migrants	100
Croix Rouge	50
Euskaltzaindia	100
Hemen Elkartea	100
Herria Journal	100
Herri Urrats	100
Ikas Bi	100
Integrazio Batzordea	400
Kanaldude	100
Lurrama	100
Lurzaindia	100
Mediabask	100
Restos du Cœur	200
Secours Catholique	50
Transport Solidaire	50
<b>APE</b>	
Arberoa Ikastola Aintzina (15 élèves)	300
Association Lasterka Jean Verdun (4 élèves)	80
Elhuyar (13 élèves)	260
Ezkie Ikastola (2 élèves)	40
Jean Verdun (4 élèves)	80
Ursuya (3 élèves)	60
Ecole Sainte Thérèse (1 élève)	20
Xalbador Kolegioa (18 élèves)	360
<b>Associations du Village</b>	
Abarratia	300
ACCA Goratik	300
Artetxea	300
Erberua	300
<b>Établissements scolaires</b>	
Arberoa Ikastola	6000
Ecole Sainte Thérèse	400
Ezkie Ikastola	800

<b>TOTAL VERSÉ : 11 600 €</b>
-------------------------------

# PROGRAMME TRAVAUX 2021



A raison de deux passages dans l'année, en juin et en octobre.  
Ces travaux sont réalisés sur tous les chemins communaux ou ruraux, ainsi que sur la départementale bourg.

**TOTAL TTC : 6 118.56 €**

## VOIRIE COMMUNALE



- Chemin de Jauberria : Préparation du sol avec terrassement et empierrage. Finition en béton fibré.
- Chemin Zepuru voie communale N°8 : Pose de tuyau annelé de 300 avec tête de sécurité et remblaiement. Regard en béton avec tampon en fonte 60x60. Reprofilage d'une sortie de buse pour les eaux pluviales.
- Chemin Zabartzia : Pose de tuyau annelé de 300 sur 12 mètres avec deux têtes de sécurité. Raccord d'enrobé à froid.
- Chemin de Bakardatzia : Création d'une rigole ouverte sur 30 mètres pour canaliser les eaux pluviales. Terrassement pour curage et reprofilage du fossé en accotement de la route sur 60 mètres.
- Voies communales : Curage de fossé sur 200 mètres avec évacuation des remblais.
- Travaux de nettoyage parcelle communale : Nettoyage et stockage de remblais sur le terrain.

**TOTAL TTC : 11 940 €**





# ACCUEIL DE LOISIRS ARBEROAN ALAIKI

L'accueil de loisirs Arberoan Alaiki répond à un réel besoin des familles habitantes des quatre communes organisatrices. En effet, pour l'année 2021, 125 enfants ont bénéficié du service extrascolaire (vacances) et 68 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs sur le temps périscolaire (mercredi).

L'été passé, l'accueil de loisirs bilingue Arberoan Alaiki a accueilli au total 99 enfants de 3 à 13 ans sur la période du 08 juillet au 13 août, de 7h30 à 18h00, du lundi au vendredi à l'école d'Isturits. La participation des enfants s'est répartie de la façon suivante :

- Ayherre : 37 enfants
- Isturits : 28 enfants
- Autres communes : 2 enfants
- Saint Martin d'Arberoue : 10 enfants
- Saint Esteben : 22 enfants

L'équipe était composée de deux directrices à 50% chacune : Carmen CARCELLER diplômée BAFD et Karine HILDÉRAL, en cours de formation BAFD. Répartis sur la totalité du séjour, 7 animateurs diplômés BAFA ont encadré les enfants (Uxue ELOSEGI MARTINON, Elorri LANDABURU, Pedro FERREIRA, Elisa BARNETCHE, Itxaro DUNATE, Elodie CAZAURAN et Iban SALDUMBIDE), aidés par quatre stagiaires BAFA (Xavier MARCOS, Laurie LARRANDA, Leire JAURENA et Leire SUZANNE) et une animatrice non diplômée (Chloé PAGADOY).

Les enfants sont partis à la découverte des peuples (inuits, artistes de cirque, gaulois, indiens, pirates et sorciers) par le biais d'activités manuelles, expressions corporelles, activités sportives, ou expériences scientifiques. Une sortie a été organisée à Ttiki Leku, les autres ayant dû être annulées à cause du Covid.

L'accueil de loisirs a d'ailleurs dû fermer ses portes deux semaines suite à des cas positifs de Covid. Un coup dur pour l'équipe qui a terminé sa saison de manière très particulière.

L'accueil a été également fermé pour les petites vacances d'Avril.

70 enfants étaient inscrits pour les petites vacances de février, sur le thème du carnaval (27 enfants d'Isturits), et celles d'octobre, sur le thème de la magie et de la féerie (25 enfants d'Isturits).

Concernant les mercredis, le centre a une capacité d'accueil maximum de 40 enfants. Pendant l'année 2020 – 2021, 68 enfants l'ont fréquenté (21 d'Isturits). Environ 35 enfants étaient présents tous les mercredis matin et ont profité des diverses activités bilingues menées par des intervenants extérieurs (danse art thérapie, cirque, pelote).

En complément des intervenants, Aurélie BISCAYCHIPY, Audrey IPUY et Elorri LANDABURU proposent aux enfants des activités diverses en s'adaptant au rythme de l'enfant.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à contacter Carmen CARCELLER par mail à l'adresse suivante : [arberoanalaiiki@isturitz.fr](mailto:arberoanalaiiki@isturitz.fr) ou par téléphone au 07.86.49.00.15.

Vous pouvez également contacter la mairie d'Isturits au 05.59.29.62.84 pour toute information concernant le fonctionnement du centre.







# LE RPI BIGABAT

## ECOLES PUBLIQUES D'AYHERRE ET D'ISTURITS

Le RPI Biga Bat regroupe les écoles publiques d'Ayherre et d'Isturits.

Son fonctionnement est assuré par un comité syndical composé d'élus de chaque commune, dont les deux Maires Frédéric Camou et Arño Gastambide, et de représentants des parents d'élèves.

Le président est Arño Gastambide.

La crise sanitaire liée au COVID a marqué l'année scolaire avec notamment un protocole défini sur 4 niveaux entraînant, en fonction de la situation sanitaire, des renforcements des mesures ou des allègements (retrait du masque, gestion des cas contacts plus souple, etc...)

Des sorties, organisées par les enseignants, ont néanmoins pu avoir lieu notamment un parcours d'accrobranche à Anglet pour les enfants scolarisés à Ayherre, une visite du parc animalier de Sare pour ceux scolarisés à Isturits.

Le RPI, pour l'année scolaire 2021-2022, comptait 85 élèves répartis comme suit :

- **École d'Isturits** (TPS au CP) : 42 élèves, 1 enseignant en français, 1 enseignant en basque et 3 ATSEMS bilingues
- **École d'Ayherre** (CE1 au CM2) : 43 élèves, 1 enseignant en français, 1 enseignant en basque

Tous les enfants sont inscrits en filière bilingue, l'enseignement y est à parité horaire : 12h en français et 12h en basque réparties sur deux jours chacun.

Une garderie, en place dans chaque école, accueille les enfants à partir de 7h30 ; le soir, elle fonctionne jusqu'à 18h afin de tenir compte du protocole de désinfection.

Une navette gratuite assure le transport des enfants d'école à école dans des conditions de sécurité optimales avec la présence d'un accompagnateur à chaque trajet.

La cantine fonctionne dans chaque village, un personnel qualifié assure l'encadrement des élèves durant le temps du repas et la pause méridienne.

Le RPI est classé en territoire prioritaire et en zone montagne, il peut donc accueillir les enfants dès l'âge de deux ans.



# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Définition :** le CCAS gère les affaires sociales de la commune. Il dispose d'un budget autonome. Le Maire en est le Président de plein droit.

## **Le conseil d'administration se compose de 9 membres dont :**

- **5 élus titulaires :** Frédéric Camou, Virginie Légarto, Nickie Lelorec, Monique Lohiague, Karine Malé dit Cazot.
- **1 élue suppléante :** Myriam Gourgues.
- **4 représentants d'associations** familiales, de personnes âgées et d'handicapés ou œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Bernadette Ascery, Claude Candiard, Marie-Pierre Casemajor, Marie-Josée Lacroix.

## **Les attributions**

- Obligatoires : compléter les dossiers d'Action Sociale et les transmettre aux services départementaux.
- Facultatives : la réglementation l'autorise à mener « une action générale de prévention et de développement social » (Art. R123-2 du CASF) en accordant des aides après « une analyse des besoins de la population » (Art. R123-1 du CASF).

## **Modalités d'attribution**

Le CCAS n'a pas la qualification pour juger les besoins en aide exceptionnelle. Il se rapproche du CCAS d'Hasparren pour l'établissement d'un diagnostic lors de besoin.

Les recettes peuvent être : - La subvention versée par la commune

- Des dons ou des legs

## **Les délibérations**

Le huis-clos des séances se justifie par l'obligation du secret à laquelle sont astreints les administrateurs. Aucune disposition n'impose l'affichage des comptes rendus des réunions du CCAS.

## **Divers**

- **Le covoiturage :** un registre est disponible à la mairie pour les personnes souhaitant covoiturer.
- **Les paniers garnis :** ces derniers ont été distribués aux personnes résidant sur la commune et âgées d'au moins 75 ans.

-

# INFOS

## Tarifs des locations

<b>Salle pour tous</b>	Isturiztar	Extérieur
- 1/2 journée	200 €	400 €
- 1 journée	350 €	700 €
- Groupe de moins de 50 personnes	200 €	400 €
<b>Cantine « On Egin »</b>	100 €	200 €

## Trinquet : location

1h sans lumière après 18h : 7 €

1h avec lumière après 18h : 10 €

Le samedi matin et le dimanche jusqu'à 18h00 la journée, l'accès au trinquet est gratuit pour les villageois.

## Fonctionnement ouverture trinquet

1. Veuillez appeler au 06 61 97 67 11 pour obtenir le code d'ouverture de la boîte.
2. Utiliser l'aire de jeux.
3. Avant de remettre la clé à sa place, vérifier que la porte du trinquet soit bien fermée.
4. Changer le code afin de verrouiller la boîte à clé.

Pour le bon fonctionnement de l'équipement public, il est de la responsabilité de chacun de conserver le trinquet dans le meilleur état possible. À votre arrivée, il vous sera demandé de vérifier le bon état du complexe, car en cas de dégradation, le dernier utilisateur sera tenu responsable des dégâts occasionnés. Pour les enfants mineurs qui utilisent le Trinquet, il en va de la responsabilité des parents quant au respect des différents protocoles.

## La salle pour tous

Elle est mise à disposition à titre gracieux pour les associations du village jusqu'à 3 manifestations dans une année. Au-delà, 100 € par événement.

Si la salle est utilisée 2 jours par une personne du village pour fêter son mariage, le tarif de la location sera de 1 jour.

Un contrat de location sera établi dans tous les cas, **un mois avant la manifestation.** Il sera accompagné du règlement intérieur.

Pour toute location, vous devez vous rendre à la mairie pour signer le contrat et le règlement de location et y déposer le chèque de caution.

**Rappel :** Le comité des fêtes ainsi que la mairie vous font savoir que les mobiliers (tables + bancs) sont à votre disposition gratuitement. Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez contacter la secrétaire de mairie. Un registre de prêt sera à signer lors de chaque emprunt, ainsi qu'au retour auprès d'un élu.

## L'aire de jeux

### **Pendant la période scolaire :**

L'aire de jeux n'est pas accessible pendant les horaires d'école.

L'aire de jeux est accessible le week-end.

L'aire de jeux est accessible le mercredi à partir de 14h.

L'aire de jeux est accessible les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 17h.

### **Pendant les vacances scolaires :**

Lorsque les locaux sont occupés par le centre de loisirs, l'aire de jeux est accessible selon le calendrier d'occupation.

Lorsque l'aire de jeux est occupée l'après-midi par le centre de loisirs, elle est accessible au public à partir de 18h30.

Lorsque l'aire de jeux n'est pas occupée par le centre de loisirs, elle est accessible au public.

À titre exceptionnel, l'aire de jeux peut être interdite au public.

**Pour le confort et le respect de tous, il est impératif de laisser cet endroit aussi propre que vous l'avez trouvé. Pour cela, de nombreuses poubelles sont mises à votre disposition.**

## **Horaires secrétariat de mairie**

	<b>DE MARS À JUIN</b>	<b>À PARTIR DE JUILLET</b>
<b>Lundi</b>	8h00 – 12h30	8h00 – 12h30
<b>Mardi</b>	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
<b>Mercredi</b>	13h30 – 18h30	
<b>Jeudi</b>	8h00 – 12h30	8h00 – 12h30
<b>Vendredi</b>	8h00 – 12h30	8h30 – 12h30 / 13h30 – 19h00

## **Bourses communales**

Tous les étudiants inscrits en enseignement supérieur (à partir du niveau Bac) sont priés de se faire connaître auprès de la mairie pour obtenir une bourse communale (pour une première demande se munir d'un RIB + certificat de scolarité) et ce dans les meilleurs délais. Sont également éligibles les étudiants inscrits en classe Prépa concours au prorata de la durée de formation.

À noter : cette bourse sera versée chaque année à partir du mois de mai, aux étudiants inscrits lors de la rentrée précédente.

## **Aides du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV, ou infra, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite permis B s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet 2019.

## **Aide aux brevets : BAFA, BAFA et BNSSA**

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, domiciliés en Nouvelle- Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150€ à 400€ en fonction de la nature du brevet.

Formation BAFA (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateurs)

La CAF des Pyrénées-Atlantiques et la MSA Sud-Aquitaine attribuent des aides financières sous conditions pour la formation BAFA :

CAF : 10, avenue Maréchal Foch 64100 Bayonne

Tel : 3230

MSA Sud-Aquitaine, Pôle Prestations sanitaires et Sociales : 1 Place Marguerite Laborde 64000 Pau

Tel : 05 58 06 55 00

Des bourses régionales peuvent également être sollicitées : <http://les-aides.nouvelleaquitaine.fr>

Pour toutes informations concernant le BAFA-BAFD : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

## **Recensement Journée Défense et Citoyenneté**

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser, à 16 ans, auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours, examens publics et permis de conduire.

## **Cimetière**

La commune a créé cinq caveaux. Quatre sont disponibles. Toute personne intéressée peut s'adresser à la Mairie.

## **Concession cimetière**

Si vous possédez un caveau familial, assurez-vous que vous avez un titre de propriété. Celui-ci sera transmissible à vos descendants. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à la mairie.

## **Site internet / Infos village**

Sur le site internet [isturitz.fr](http://isturitz.fr), vous trouverez à votre disposition toutes les informations, communications, démarches administratives et dernières actualités sur notre village.

Si vous souhaitez recevoir ces informations par internet, veuillez le faire savoir en envoyant votre adresse courriel à : [isturits-com@outlook.fr](mailto:isturits-com@outlook.fr).

## **Fibre**

L'accès à la fibre 64 est désormais opérationnel sur notre commune auprès de plusieurs opérateurs. Si vous rencontrez des difficultés pour souscrire à un abonnement en raison de problèmes de réseaux, merci de faire remonter l'information au secrétariat de la mairie, nous nous engageons à faire le lien avec THD64.

Vous pouvez par ce lien vérifier l'éligibilité de votre foyer à la fibre <http://thd64.fr/carte-deligibilite/>

## **Transport solidaire**

Ce service de transport solidaire déployé dans le territoire du Pays d'Hasparren est porté par des personnes bénévoles au sein d'une association. Il fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 (samedi et dimanche selon les disponibilités des bénévoles).

### **BÉNÉFICIAIRES**

Personnes n'ayant pas de moyen de transport, ayant besoin d'une aide occasionnelle ou régulière pour être accompagnées du domicile à un point fixe. Pour en bénéficier, faire sa réservation au moins 48h00 à l'avance.

### **BÉNÉVOLES / CHAUFFEURS :**

Les chauffeurs accompagnent les personnes de leur domicile jusqu'à leur lieu de destination et les reconduisent chez elles au moyen de leur propre véhicule. Une participation aux frais de 0,30€ par kilomètre parcouru est versée par le bénéficiaire au chauffeur directement.

Une cotisation annuelle de 3 € devra au préalable être versée à l'association « Transport solidaire en Pays d'Hasparren »

### **À ce jour l'association est toujours à la recherche d'un référent communal.**

Si vous voulez vous investir, n'hésitez pas à les contacter au : **06 95 14 88 67**.

## **Commerces itinérants**

Nous pouvons bénéficier de leurs produits et services :

- Le Food truck Mutturfin propose un menu hebdomadaire et des burgers frites à base de produits locaux, un mardi sur deux, devant le trinquet à partir de 18h45.
- La Rôtisserie est présente tous les vendredis soir sur le parking du trinquet et prépare des poulets rôtis, nuggets et frites maison

## **VMHE Pays Basque** : Visite de Malades en Etablissements Hospitaliers

L'association recherche des personnes, disposant de quelques heures par semaine, pour aller visiter bénévolement des résidents dans les **EHPAD Pausa Lekua à Isturits et Goxa Leku à Iholdy**.

Si vous aimeriez apporter un petit rayon de soleil à ces personnes qui manquent de visite, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail.

# PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE DECHETS AU SOL INTERDITS !

Trop d'incivilités sont constatées lors de la période des fêtes de fin d'année.

Il est vrai que les cadeaux, colis, cartons viennent remplir nos foyers et il est important de ne pas perdre les bonnes habitudes de tri et de respect des consignes de dépôt de déchets ménagers.

## **STOP aux incivilités !**

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros selon la gravité des faits.

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur le cadre de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés (envols, ruissellements...). L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la Collectivité.

## **Renforcement du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages en 2022**

Après constatation des infractions par des agents communautaires spécialement assermentés, la Communauté d'Agglomération engagera des actions de verbalisations en complément des actions des services de gendarmerie, de police nationale et municipale.

## **La déchèterie : la seule solution pour vos déchets volumineux ou dangereux !**

Les effets néfastes sur l'environnement et la santé ne disparaissent pas lorsque le produit devient un déchet ou que l'on souhaite s'en débarrasser sans y réfléchir. Bien au contraire. Pour les rendre inoffensifs, une seule issue : la déchèterie.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts (sapins) et autres déchets spéciaux : rendez-vous dans l'une des 25 déchèteries du Pays Basque !

## **La solution pour réduire vos ordures ménagères ?**

- ✓ **Le tri** : Pour alléger vos poubelles pensez à trier vos emballages recyclables, verre, papiers dans les colonnes en libre accès, sans badge, en respectant les consignes de tri.
- ✓ **Le compostage** : Afin de valoriser 30% à 40% des biodéchets qui constituent vos ordures ménagères, vous pouvez disposer d'un composteur.

### La déchetterie de **Brisous**

- Lundi et Mercredi: 15h-19h
- Vendredi 10h-12h30 / 15h-19h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-18h

### La déchetterie d'**Hélette**

- Mardi et Jeudi : 16h-19h
- Samedi : 10h-12h / 13h-17h



# REORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS A ISTURITZ

La Communauté d'Agglomération Pays Basque va modifier la collecte des déchets sur une partie du territoire du Pays de Hasparren (Isturitz et Saint Martin d'Arbéroue) et du secteur d'Iholdy (Armendarits, Iholdy et Lantabat) au 2ème trimestre 2022.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et aux obligations réglementaires, cette réorganisation du service a pour objectif de :

- ✓ Réduire la quantité de déchets enfouis
- ✓ Valoriser les déchets par le compostage, le recyclage et/ou la réutilisation.

Les bacs roulants destinés aux ordures ménagères et aux emballages recyclables seront enlevés pour laisser place à des points de collecte complets répartis dans chaque commune. Sur chaque point de collecte, vous trouverez de nouveaux équipements permettant le dépôt de vos déchets quotidiens :

- Conteneurs pour les ordures ménagères : ils permettront des dépôts de 50 litres maximum dans un ou plusieurs sac(s) fermé(s) et seront accessibles à l'aide d'un badge.
- Conteneurs pour les emballages recyclables avec les papiers et le verre : ils permettront des dépôts en vrac, sans sac.
- En complément, des collecteurs de piles et des bornes textiles seront répartis sur le territoire.

Pour rappel : tous les autres déchets (volumineux, dont les cartons, toxiques...) doivent être apportés en déchèterie. Les dépôts sauvages (même au pied des conteneurs) et le brûlage des déchets sont rigoureusement interdits et sont passibles d'amende.

Afin que vous puissiez prendre complètement connaissance de ce nouveau dispositif de collecte et récupérer les badges nécessaires pour effectuer vos dépôts dans le conteneur d'ordures ménagères, vous serez invités à participer à une réunion d'information et de distribution des badges le vendredi 22 avril à 20h30 à la salle polyvalente.



Contacts du service Prévention Collecte et Valorisation des Déchets :

☎ 05 59 57 11 80

✉ [dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr](mailto:dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr)

# LA CREATION DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) MONTAGNE BASQUE

La création du Parc Naturel Régional en montagne basque a débuté en 2021. Cette démarche, qui s'inscrit dans le volet partenarial de la politique montagne de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, est co-portée avec l'association des Commissions Syndicales de la montagne basque (EHMEB) et le Conseil Régional.

Un Parc Naturel Régional (PNR), c'est quoi ?

- Un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère
- Un territoire fragile
- Un territoire organisé autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines
- Un territoire à l'identité forte

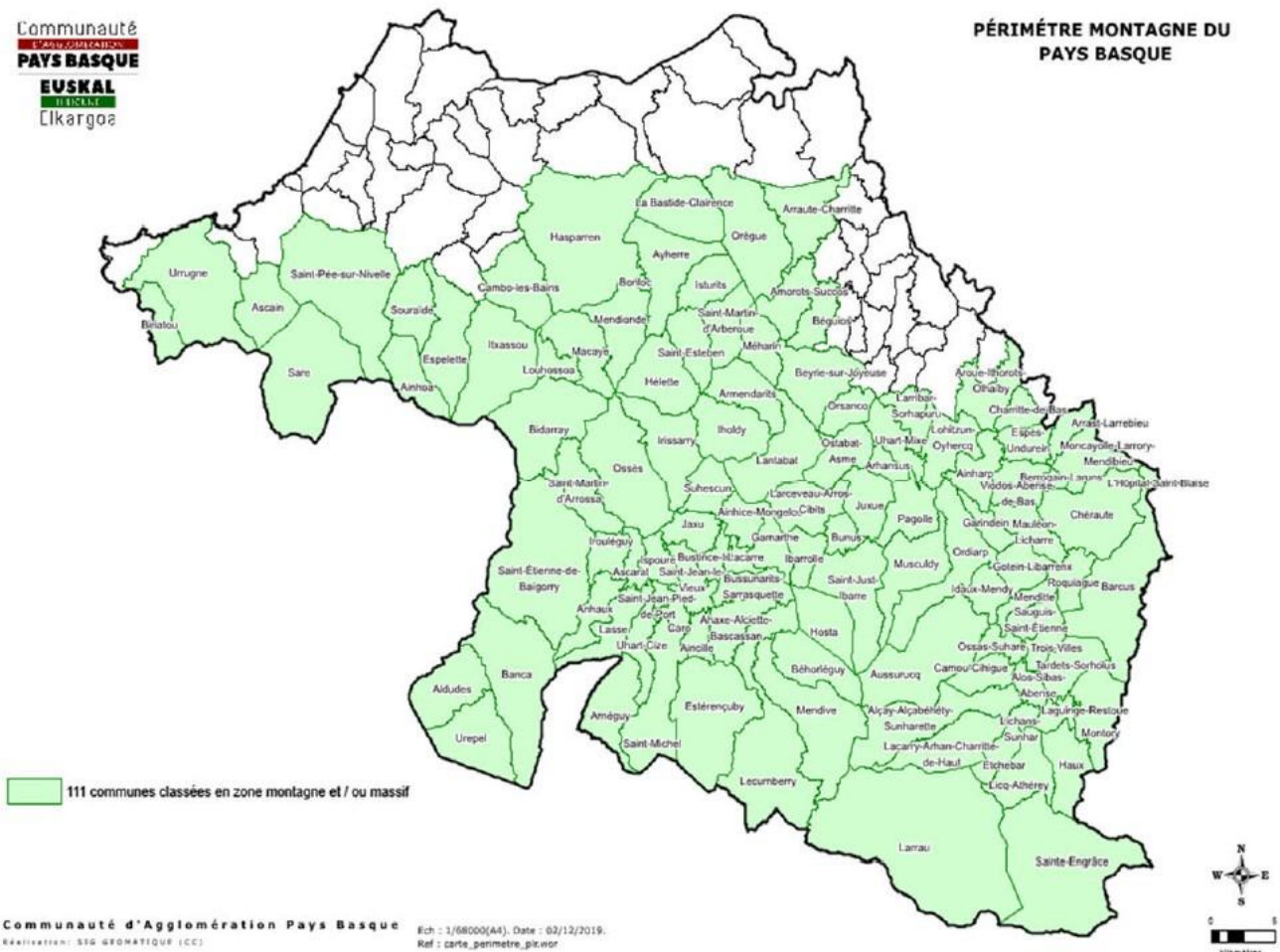
Quelle est sa vocation ?

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain
- Mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement

Ce projet de PNR est un projet de territoire co-construit avec les socioprofessionnels du territoire et les collectivités locales. Un contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable de son territoire pour 15 ans.

Ce projet de développement durable de la montagne basque prendra plusieurs années avec l'écriture d'un projet/charte. Un projet qui apportera appui technique et financier aux porteurs de projet, aux communes. Dès 2022, un syndicat mixte sera construit ensemble avec les groupes de travail sectoriels et partenariaux, les commissions thématiques, le conseil scientifique, la société civile, les partenaires associés (services de l'état, SCOT, partenaires frontaliers...), la Région, le Département, la CAPB et EHMEB qui regroupe les quatre commissions syndicales de la montagne basque, soit Baigorri, Cize, les communes Ostabarret et Soule. Ce projet de PNR sera soumis au vote de chaque conseil municipal pour intégrer ou non le parc.

Périmètre éligible de 111 communes du Pays Basque (dont Isturits – voir la carte ci-dessous -)

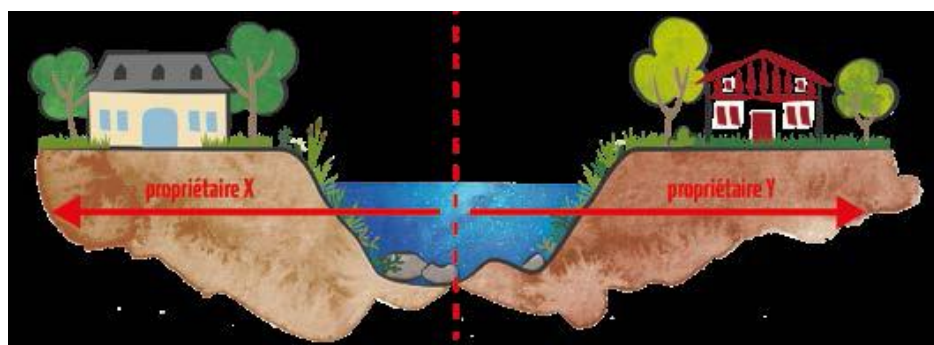


# L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'entretien régulier des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains.

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf prescription contraire. » Article L215-2 du Code de l'Environnement.

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Il a pour objet de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation des rives. ». Article L215-14 du Code de l'Environnement.



## CHIENS ERRANTS



Nous constatons depuis quelques mois que des chiens errent dans notre village. Des désagréments ont été occasionnés par leur présence, en particulier à l'égard des troupeaux. Nous vous rappelons que vos chiens doivent rester sous votre contrôle et surveillance et qu'ils doivent revenir à vous lorsque vous les appelez.

## LA RANDONNEE ET SES USAGES

L'arrivée des beaux jours est synonyme de balades et de randonnées sur nos sentiers et dans nos montagnes. Randonnons en toute sécurité et en prenant soin de notre environnement et des différents usages, comme les activités agricoles :

- Pensez à refermer les barrières derrière vous
- Evitez de partir en randonnée avec votre chien, sinon tenez-le en laisse
- N'essayez pas de toucher ou nourrir les animaux
- Les feux sont interdits
- Respectez les propriétés privées qui bordent les itinéraires

Pour plus d'informations : [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)

La commune travaille pour définir des nouveaux itinéraires pédestres et VTT qui pourront faire partie du nouveau Plan Local de Randonnées à l'échelle du Pays Basque.





## L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

### ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

#### POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

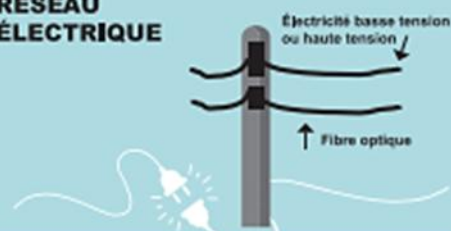
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

#### QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



#### RÉSEAU ÉLECTRIQUE

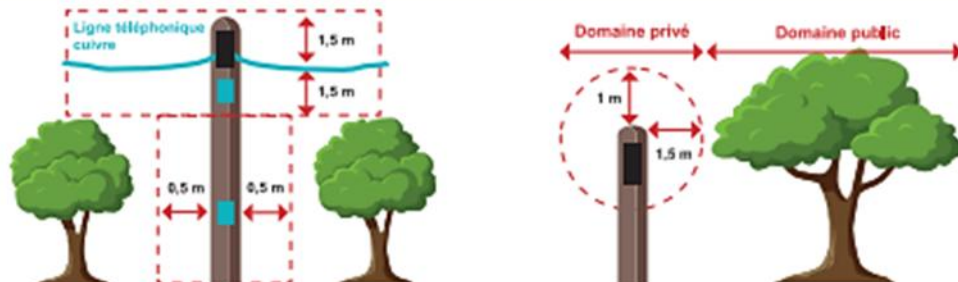


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

#### QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



## **Outil incitatif encourageant :**

- ▶ La réhabilitation des logements privés
- ▶ L'amélioration de leur confort
- ▶ La remise sur le marché de logements vacants favorisant ainsi la production d'une offre de logements conventionnés

Vous êtes propriétaire de logement vacant sur notre commune. Sachez que la CAPB a mis en place un programme d'aide à la réhabilitation de logement à hauteur de 1.6M€ pour notre territoire.

L'accompagnement des ménages est assuré par l'opérateur, **SOLIHA Pays Basque**.

Pour tous vos projets de rénovation et/ou d'adaptation (vieillesse, handicap...) leur service Habitat-Projet de Territoire vous propose une assistance technique, administrative et financière.

## **Assistance technique**

- ✓ Conseils et assistance technique gratuits auprès de tous les propriétaires
- ✓ Visite du logement et diagnostic technique intégrant, selon les situations rencontrées (diagnostics dégradation, insalubrité, évaluation énergétique, diagnostic autonomie ou rapport d'ergothérapeute, diagnostics immobiliers complémentaires : amiante, plomb, électricité, xylophages, ...).

## **Assistance administrative et financière**

- ✓ Estimation de l'ensemble des financements disponibles
- ✓ Suivi des dossiers d'aides financières du premier contact jusqu'au versement de la subvention



Permanences téléphoniques : lundi et mercredi de 14h00 à 17h00

9 rue Jacques Laffitte - 64100 BAYONNE

Téléphone : 05.59.46.31.50

# LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE



Isturitzeko Gazteria

## COMITE DES FETES

Chères Villageoises, Chers villageois,

Malgré le contexte sanitaire difficile, lors de l'année 2021, le comité des fêtes a pu mener à bien le repas des villageois le 2 octobre 2021.

En effet, cette journée fut organisée afin de réunir l'ensemble des villageois après cette longue année sans événement. Une centaine de personnes a fait le déplacement pour partager une belle journée ensoleillée autour d'un repas.

Au niveau du bureau, un renouvellement a été fait. Il est désormais composé comme suit :  
Maritxu HARAMBOURE garde son rôle de présidente avec Matthias SANBERRO en tant que vice-président.  
Manon MESPLES prend le rôle de trésorière.  
Anaïs CASEMAJOR et Amaia MIMIAGUE seront nos nouvelles secrétaires.

Malgré une année difficile, au vu du contexte sanitaire, le comité est motivé et plusieurs idées émergent afin d'organiser et d'animer au mieux l'année 2022.

Le comité tient à remercier l'ensemble du village, des bénévoles et des participants. Un grand merci également aux plus jeunes qui nous rejoignent, et apportent un nouvel élan à l'association.

En souhaitant vous voir nombreux l'année prochaine.



*Avant-goût de l'année 2022,  
on a hâte de tous vous retrouver.*

## ARBEROAKO JOALDUNAK

Même au XXIème siècle nous avons besoin du son des Joaldun pour sortir de l'hiver et des périodes sombres. C'est ainsi que s'est créé le groupe de "Arberoako Joaldunak", composé d'izturiztar et d'habitants des villages voisins.

Jusqu'à maintenant l'association a fait quelques sorties sur les hauteurs d'Isturitz et de Donamartiri, grâce à l'aide (prêt de matériel, conseils techniques) des Joaldunak d'Ustaritz et de Saint Palais.

Actuellement, nous organisons des animations (cidrerie, concerts, vente...) afin de pouvoir financer l'achat du matériel.

Ouvrez grand vos oreilles, il se peut que vous entendiez dans les mois à venir le son des cloches des Joaldunak sur les hauteurs d'Arberoa!





# ARTETXEA

Après un début d'année un peu particulier, Artetxea a rapidement repris son rythme à partir de juin avec les différentes animations organisées.

Comme d'habitude, nous avons voulu proposer un programme culturel varié, pour tous les goûts ! Bertso, chants, danses, théâtre...

Retour sur ces animations :

- En juin, le groupe « Rita Mutxiko » a animé une soirée mutxiko.
- En juillet et août nous avons organisé 2 soirées bertso, en partenariat avec l'association « Bertsularien elkarte ».
- Le dernier week-end d'août, kantaldi avec « Leizea » et Eñaut Elorrieta.
- Le premier dimanche d'octobre, le repas animé par Watson a connu un grand succès. Nous y avons accueilli, le groupe « GUK » qui n'était pas remonté sur scène depuis plus de 20 ans !
- Fin octobre, le service Culture de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a proposé un spectacle pour les enfants et un pour les adultes.
- En décembre nous avons inauguré l'achat du vidéo projecteur et de l'écran, avec la projection du dessin animé « Olentzero » et du film « Urte berri on Amona ».

Voici quelques nouvelles de notre troupe de théâtre.

Les 10 jeunes villageois ont joué la pièce « Sakatrapu » début octobre à Artetxea. Par la suite, ils ont joué à Urrugne, suite à une invitation de l'école de théâtre. Ils ont également joué la pièce à Mendionde, invité par la troupe de théâtre Jostakin de Macaye et ensuite à Ossès invité par la mairie. Un beau succès, qui espérons-le, va se poursuivre cette année !

Artetxea propose également des activités régulières :

- Yoseikan budo pour enfants et adultes le mardi
- Yoga pour adultes le mercredi
- Atelier de Communication Non Violente pour adultes, le premier mardi de chaque mois
- Cours de Basque pour adultes les lundis et les jeudis
- « Artetxea Kantuz », chants et cours de guitare, le dernier vendredi du mois
- Cours de step pour enfants et pour adultes, un vendredi sur deux

Nous avons différents projets en tête pour l'année 2022, nous vous les ferons connaître au fur et à mesure !





# ERBERUA

Durant l'année 2020, suite à la pandémie, l'association n'a pas pu terminer le tournoi de pala ancha 2019-2020 ; ni organiser la randonnée annuelle.

Le 26 septembre 2020, le repas des bénévoles juges et buvette a pu être maintenu ; une trentaine de personnes se sont retrouvées au Restaurant Haramboure pour un moment de convivialité, appréciable, dans cette période morose.

## Année 2021

Lors de l'Assemblée Générale 2020 du 31 Juillet 2021, ERBERUA a présenté les bilans moral et financier de l'Association réduits au minimum au vu du manque d'activité de l'année.

Dominique CASEMAJOR, organisateur du tournoi pendant 36 ans, a décidé de passer la main. A l'issue de la réunion, il a été remercié pour toutes ces années d'engagement.

Première manifestation importante de l'Association, la randonnée pédestre et VTT, qui s'est déroulée le dimanche 31 octobre, elle a réuni 168 VTT et 154 marcheurs...adultes et enfants.

Nous remercions vivement :

- les bénévoles, qui le jour J, apportent leur aide aux parkings, aux inscriptions, aux ravitaillements, dans les différents points de sécurité et au service restauration, plus particulièrement les cuisinières, qui se sont mobilisées pour la réussite de la journée.
- les différents propriétaires qui nous autorisent à passer sur leurs terres, et les agriculteurs qui nettoient certains chemins avec leurs tracteurs.
- les bénévoles qui se sont retrouvés pendant plusieurs soirs pour préparer les circuits, d'autres personnes qui ont débroussaillé plutôt dans la journée.
- Jean Michel et Sylvain Donapetry qui ont mis à disposition leur champ afin que les nombreux véhicules se garent en toute sécurité.
- David Haramboure qui a prêté sa bergerie pour abriter un ravitaillement.

En 2021, pour la 2ème année consécutive, ERBERUA a choisi d'aider financièrement l'Association " La Ferme d'Uhaldia" d'Hasparren, dont l'objet est l'Insertion sociale et professionnelle de personnes majeures, mixtes, éloignées de l'emploi avec une activité agricole dans le maraichage biologique.

## Deuxième manifestation :

Le Tournoi de Pala Ancha 2021-2022 réunit 53 équipes, issues de tout le Pays Basque. Il a débuté le 29 novembre 2021 et se terminera par les finales le samedi 2 avril 2022.

Les bénévoles, Philippe Garispe pour l'organisation du tournoi, José Carceller pour la responsabilité de la buvette, tous les juges et les personnes qui interviennent à la buvette permettent un bon déroulement de cette animation, dans une ambiance conviviale. Nous les remercions vivement pour leur active participation.

Nous remercions vivement les juges Jean Jacques Ascery et Xabi Orbezua qui étaient présents depuis le premier tournoi ; ils ont souhaité, avec raison, profiter de leur retraite.



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE GORATIK D'ISTURITZ

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Isturitz rassemble actuellement une trentaine de chasseurs (dont la moitié ne résident pas sur notre commune).

Notre territoire est varié (bois / landes / fougères / prairies) et les animaux qu'on peut y rencontrer le sont tout autant : chevreuils, sangliers, lapins, lièvres, palombes, grives, faisans et bécasses étant ceux qui intéressent particulièrement les chasseurs.

- ✓ La chasse du grand gibier (chevreuils / sangliers) occupe de plus en plus de chasseurs que ce soit en chasse collective (battues) ou individuelle (approche ou affût). La chasse individuelle se "démocratise" de plus en plus car elle est discrète et sélective : le chasseur ne tire pas le premier animal qui se présente mais sélectionnera préférentiellement (comme peut le faire un grand prédateur) les individus jeunes, chétifs, ... Actuellement sur la commune d'Isturitz, 1/3 des chevreuils attribués au plan de chasse sont chassés à l'approche / affût.
- ✓ Le petit gibier continue pour sa part de passionner les amateurs de chasse à l'affût ou au poste (palombes et grives) et ceux ayant des chiens d'arrêt (faisans et bécasses essentiellement). Les chasseurs de petit gibier au chien courant (lapin et lièvre) se font quant à eux de plus en plus rares ... Pas forcément faute de gibier mais surtout parce que ce type de chasse nécessite l'emploi de plusieurs chiens courants (entre 3 et 5 habituellement) et engendre des frais conséquents (nourriture et soins).

La chasse, c'est le grand air, l'effort physique, la recherche d'un gibier, le travail de son / ses chien(s), la bredouille souvent, la réussite parfois. Mais dans tous les cas, c'est une activité qui nous reconnecte à notre environnement, aux autres et au plaisir de la table ...

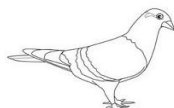
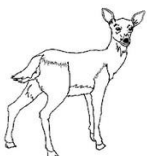
Car oui, quand on chasse, on apprécie également la cuisine et la dégustation du gibier dans le cercle familial, avec des amis ou des proches. Et cuisiner / partager le gibier est un moyen supplémentaire de lui rendre honneur et surtout de manger de la viande de très grande qualité. A l'heure où le bien manger est de plus en plus en vogue, manger du gibier devrait l'être tout autant !!

Cela peut partiellement justifier (il y a bien d'autres explications) une activité trop souvent jugée vieillotte ou pratiquée par des gens d'une autre époque. Ce qui est toutefois rassurant, c'est que ce genre de considération ne coupe pas l'appétit ... 😊

À ce sujet, l'ACCA propose à la vente divers produits à base de sanglier :

- Saucisses congelées et sous vide : 10 € / 1 kilo,
- Saucisson : 5 € / pièce

Pour plus d'informations (achat de saucisses / saucisson, souhait de découvrir un mode de chasse, questions relatives au permis de chasser, ...), n'hésitez pas à contacter un membre du bureau de l'ACCA :



Guillaume LABARERE : 06.59.91.88.04

Peyo ETCHEGOYEN : 06.79.71.67.46

Jon ETCHART : 07.82.66.15.67



# APE BIGA BAT

Durant la période pandémique, l'association des parents d'élèves Ayherre/Isturitz "Biga Bat" s'est faite peut-être plus discrète au niveau des manifestations mais a tout mis en œuvre pour aider au financement des différentes sorties ou activités proposées par les équipes enseignantes.

Les élèves ont pu accéder à des spectacles, à participer à "Ecole et cinéma", aux sorties scolaires...  
Ils ont pu célébrer Noël avec le passage d'Olentzero et son pottok !!

2022, l'horizon paraît moins sombre : même si le tournoi de Mus n'a pas pu être maintenu à cause d'un protocole trop contraignant en ce début d'année, l'APE "Biga Bat" a rebondi en proposant une tombola qui aura lieu le 1er avril 2022.

Sur la thématique Gourmandise, vente de chocolats de Pâques ainsi que ventes de gâteaux aux prochaines élections, sans oublier une touche sportive avec la randonnée du 1er mai sur la commune d'Ayherre.

Grâce à l'arrivée de nouveaux parents au sein de l'association, nous observons une nouvelle énergie pour mener à bien les actions !

Tout cela, bien sûr, pour le bien de nos enfants !



*Carnaval 2021*



*Spectacle Trukatruk avec Philippe Albor et Arantxa Hirigoyen*



# Arberoa IKASTOLA AINTZINA

Arberoa Ikastola Aintzina est une association constituée de parents d'élèves d'Isturitz qui œuvrent pour le soutien et la promotion d'Arberoa Ikastola (école intercommunale immersive en langue basque basée à St Martin d'Arbéroue).

Diverses manifestations sont donc organisées chaque année afin de :

- Collecter des fonds qui servent à financer le fonctionnement de cette école (salaires des 3 ATSEM, achats de fournitures et de matériel, goûters, ...),
- Participer à la vie de notre commune.

Comme en 2020, nous avons organisé les événements en fonction des mesures sanitaires. Nous n'avons donc pas pu honorer tous les rendez-vous que nous organisions avant la crise du COVID.

A l'instar de 2020, 2021 a été une année compliquée, mettant en difficulté beaucoup d'associations.

L'année a commencé avec une vente de talos à emporter. Même si la korrika a été annulée, les élèves ont participé à la korrika ttipi. Nous avons concocté deux menus à emporter. D'abord le menu rougail saucisses et ensuite une paella. En mai nous avons tenu une vente de gâteaux dans le cadre de la campagne « Boga » au profit d'Herri Urrats qui avait été de nouveau annulée. Pour marquer le début des vacances d'été, l'ikastola a préparé un spectacle de cirque pour fêter Arberoa eguna, mais en comité réduit.

Pour terminer l'année, notre marché de Noël s'est tenu de manière virtuelle, sur le web. Ainsi, l'ikastola a distribué des cadres, mugs, verres à bière et trousse, illustrés de messages en Euskara.



Le projet d'école d'Arberoa Ikastola porte sur la Communication Non Violente (CNV), le développement de l'autonomie et de la personnalité ainsi que le respect de l'environnement (tri des déchets, compostage, jardinage, goûter commun bio, ...).

Ouverte en septembre 2008 (avec 5 élèves lors de la première rentrée), ce sont actuellement 60 enfants (dont 15 d'Isturitz) qui y sont scolarisés.

Si vous voulez (en dehors de cette journée) en savoir davantage sur le mode de fonctionnement ou la pédagogie en place, n'hésitez pas à contacter :

- l'ikastola : 05.59.29.76.23

- un des parents : Aline Dupouy : 09.60.14.79.30 / Sandrine Arotçaréna : 05.59.29.46.25

Visitez notre site web :

[www.arberoaikastola.org](http://www.arberoaikastola.org)





# ABARRATIA

Après un premier trimestre de confinement, c'est avec beaucoup de plaisir que petits et grands ont repris le chemin des entraînements de pelote début avril 2021. On aurait pu craindre une baisse des effectifs après cet épisode de Covid, mais il n'en fut rien. Les effectifs sont restés stables : 49 pour la main-nue et 19 pour la paleta gomme, encadrés par une équipe de 9 entraîneurs bénévoles.

Les résultats sportifs ont été au rendez-vous en 2021.

Plusieurs finales ont été disputées par des équipes d'Abarratia, notamment des finales féminines (tableau ci-dessous). A noter également, la performance de Pierre Etcheverry, 21 ans, qui associé à Thibault Bidart a disputé les 2 finales de main-nue place libre (Comité du Pays-Basque et Championnat de France) pour le compte d'Uhaldean à Bardos et qui depuis septembre 2021 a intégré le centre de performance au trinquet BERRIA à Hasparren. Un bel exemple à suivre pour les plus jeunes.

Dans les temps forts de l'année, outre les finales il faut aussi retenir la participation du club au premier forum des associations à Ayherre. Cela nous a permis de nous faire connaître auprès des nouveaux arrivants de la commune et de lancer un appel aux volontaires. Nous cherchons toujours à recruter des encadrants en main-nue et paleta gomme. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le club.

Sur le plan financier l'association termine l'année avec un résultat bénéficiaire de **1 137,04 €**.

Les dirigeants et entraîneurs d'**ABARRATIA** profitent de ce bulletin pour remercier la mairie d'Isturits pour la mise à disposition du trinquet pour les entraînements et les parties de championnats, et les familles pour leur aide et soutien (déplacements et support pendant les entraînements).



**21/11/2021**

**FINALES A GARINDEIN**

**ETCHEGOYEN Idoia ,  
ETCHEGOYEN Pantxika ,  
LABARERE Cloé et  
BIDART Maitena**

**Entraîneur :**

**ETCHEVERRY Christine**

DATE	LIEU	CHAMPIONNAT	EQUIPES	SCORE
21/11/2021	GARINDEIN	FINALE C.T.P.B. PALETA GOMME CREUSE	<b>ABARRATIA 01 (ETCHEGOYEN Idoia - BIDART Maitena)</b>	<b>15/13/10</b>
		FEMININE POUSSINES - GROUPE B	<b>DENEK BAT 04 (HARISMENDY Elena - ETCHEPARBORDE Elaia)</b>	14/15/07
21/11/2021	GARINDEIN	FINALE C.T.P.B. PALETA GOMME CREUSE	<b>ABARRATIA 01 (LABARERE Cloé - ETCHEGOYEN Pantxika)</b>	10 / 11
		FEMININE BENJAMINES - GROUPE B	<b>DENEK BAT 02 (PARIS Amaia - ACHERITOGARAY Nahia)</b>	<b>15 / 15</b>
12/12/2021	ST PEE SUR NIVELLE	FINALE C.T.P.B. MAIN-NUE TRINQUET	<b>AZKAINDARRAK 01 (LARZABAL Iban - GONZALEZ Oihan)</b>	<b>40</b>
		CADETS - GROUPE A	<b>ABARRATIA 01 (DUHALDE Xalbat - ECHEVERTZ Mattin)</b>	26
12/12/2021	ST PEE SUR NIVELLE	FINALE C.T.P.B. MAIN-NUE TRINQUET	<b>ST PEE U.C. 01 (LOPEZ Baptiste - LASCANO Mathieu)</b>	<b>40</b>
		JUNIORS - GROUPE A	<b>ABARRATIA 01 (HARGUINDEGUY Xabi - DURRUTY Mattin)</b>	<b>13</b>